

Hommage à Thomas : 200 personnes à un rassemblement identitaire à Paris

Par **Paul Sugy**.

Publié il y a 4 heures,

Mis à jour il y a 38 minutes



Un rassemblement en hommage à Thomas a eu lieu devant le Panthéon, ce vendredi soir à Paris. *MIGUEL MEDINA / AFP*

Le tribunal administratif de Paris a suspendu l'interdiction du préfet de police visant un rassemblement du collectif «Les Natifs», qui a eu lieu dans le calme ce vendredi soir.

Le tribunal administratif a suspendu vendredi soir l'arrêté d'interdiction de rassemblement à Paris d'un groupuscule de l'ultradroite en hommage au jeune Thomas tué lors d'une fête de village dans la Drôme, estimant qu'il s'agissait d'une «*atteinte grave à la liberté de manifester*». La manifestation a donc commencé en début de soirée, comme l'a constaté *Le Figaro*.

Quelque 200 personnes étaient présentes selon l'association Les Natifs, à l'origine du rassemblement. Outre des prises de parole, les manifestants ont scandé des slogans tels que «*justice pour Thomas*», ce jeune de 16 ans mortellement agressé à Romans-sur-Isère, et «*Français, réveille-toi, tu es ici chez toi*», sous haute surveillance policière, a constaté un journaliste de l'AFP. Parmi les manifestants était présent Jean-Yves Le Gallou, ancien député européen et ancien membre du FN (ex-RN). Une heure et demie après le commencement, la foule s'est dispersée dans le calme, a-t-on pu constater.

Le préfet de police Laurent Nuñez avait interdit ce rassemblement prévu vendredi soir au cœur de Paris, lancé à l'appel d'un mouvement identitaire en hommage au jeune Thomas, tué lors d'une fête à Crépol. «*Dans ce type de rassemblement, on a des propos tenus qui sont des propos d'incitation à la haine et à la violence*», avait-il expliqué pour justifier cette interdiction. Le rassemblement vendredi soir a été lancé par Les Natifs, l'un des héritiers de Génération identitaire, dissous en mars 2021. Initialement prévu devant la Sorbonne, il a été déplacé place du Panthéon.

«**Atteinte grave à la liberté de manifestation**»

Les Natifs avaient déposé devant le tribunal administratif un référé-liberté pour obtenir la suspension de cette interdiction. Finalement, ce vendredi soir, moins d'une heure avant l'heure prévue pour le début du rassemblement, «*le juge des référés a suspendu l'arrêté du préfet de police interdisant le rassemblement en constatant, notamment, que son objet est de rendre hommage à Thomas Perotto*», détaille le communiqué de presse du tribunal administratif de Paris.

Le juge a notamment fait valoir «*que la seule circonstance qu'un événement annoncé soit susceptible d'être l'occasion de troubles majeurs à l'ordre public n'est pas de nature à justifier en toutes circonstances une interdiction générale de manifester, dès lors que l'autorité administrative dispose des moyens humains, matériels et juridiques de prévenir autrement les troubles en cause que par une telle interdiction*».

Dans sa décision, le juge souligne que le petit nombre de manifestants attendus (moins de 1000), la présence d'un service d'ordre de 40 à 50 personnes et le fait que le préfet ne mentionne pas d'informations quant à la présence d'éventuels contre-manifestants, joue en faveur des organisateurs du rassemblement. L'interdiction porte donc «*une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de manifestation*», conclut-il.

La rédaction vous conseille

- **Manifestations d'ultradroite interdites à Paris : des établissements contraints de fermer face aux risques de débordements**
- «**La prochaine fois, on calmera ces voyous**» : **de Crépol à la cité de la Monnaie, ces deux France que tout sépare**
- **Laurence de Charette: «Crépol, récupération ou relativisation?»**

Sujet

Le Panthéon